



POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES : UN QUINQUENNAT DE RUPTURE

Le quinquennat de Sarkozy aura été celui de la rupture avec les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis la Libération et au profit du développement d'un conformisme de la distraction tentant de nier à l'art sa vocation à être le moyen d'investigation de nos propres existences. S'il n'est peut-être pas juste d'attribuer à lui seul le développement d'une attitude sociale de renfermement sur soi, d'individualisme et de manque de sens de l'intérêt collectif, on peut constater combien à force de communication, il a instrumentalisé et nourri cette tendance.

La culture est pensée non pas au service de la construction d'une pensée collective mais comme un objet de divertissement. Ce qui importe étant de proposer une « offre culturelle » qui réponde à la demande dans une parfaite logique libérale. Une position qu'illustre la lettre de mission donnée à Mme Albanel en septembre 2007, au moment où elle devenait ministre de la Culture et de la Communication : « *La démocratisation culturelle, c'est enfin veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public.* ».

Nous sommes loin des préoccupations qui constituent la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle qui décrit ainsi ses ambitions : « *Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.* »

Cette différence d'approche est fondamentale et impacte profondément les évolutions des politiques publiques en matière de culture, la place et le rôle dévolus à l'art dans notre société. Il n'est donc pas étonnant que l'un des secteurs qui a le plus souffert sous ce mandat est celui de l'éducation populaire. Les soutiens de l'Etat ont été profondément réduits. Si l'on ne peut en attribuer la paternité à Sarkozy, l'accélération systématique du subventionnement au projet a pour conséquence un appauvrissement des démarches proposées par manque de perspectives et de réductions sur des objectifs à court terme en complète opposition avec une démarche d'éducation populaire. Des partenaires participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, les associations de jeunesse et d'éducation populaire se voient de plus en plus réduites à un rôle d'opérateurs d'une commande passée par la puissance publique. Cette évolution interroge le fait associatif, menace la capacité d'innovation des associations, et tend à assécher l'initiative citoyenne et bénévole. Là encore, nous sommes face à une conception libérale de projet et qui conduit à la concurrence entre les différentes associations. Cette attitude de l'Etat impacte maintenant

bien au-delà des frontières classiques de l'éducation populaire en demandant à tous les intervenants culturels de devenir les pompiers d'un social dégradé.

On peut également sous cet angle de la lutte gouvernementale sans merci contre l'éducation populaire et son projet d'émancipation pour les citoyens analyser la machine de guerre engagée par la majorité de droite contre les comités d'entreprise. Les campagnes menées contre l'utilisation frauduleuse de l'argent de ces derniers, tout comme la proposition de loi sur leur financement portent atteinte à une conception non marchande de l'activité sociale des CE. Il s'agirait, par exemple, de faire en sorte de généraliser les appels d'offres laissant à penser que le rôle des élus serait de proposer au meilleur prix des prestations de loisir, de culture ou de sport, ou de rendre pratiquement impossible toute ouverture de propositions en direction de salariés autres que ceux de l'entreprise. Si les mesures mises en place ne vont pas encore jusque-là, on peut dire que le terrain est préparé pour l'avenir !

Ce quinquennat aura également été marqué par une attaque contre les services du ministère de la Culture au travers de la RGPP conduisant au démantèlement de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère, la négation des missions de service public, le recul sans précédent depuis 50 ans des capacités d'action et d'innovation de l'Etat sur le champ culturel, suppressions d'emplois, conditions de travail détériorées. L'offensive du gouvernement contre le service public culturel n'a pas épargné non plus les 80 « opérateurs » que compte le ministère au cours de la mise en œuvre de la RGPP2. Les établissements publics qui concentrent 70 % des emplois et des moyens budgétaires ont été pris dans la tenaille de la compression des subventions publiques et de l'application de la règle socialement inique et économiquement absurde du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Autant d'attaques qui réduisent encore la capacité de l'Etat à développer un projet politique et social pour la culture au niveau national, tel que nous le revendiquons, et d'assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens du pays.

Pour autant, il est difficile de mesurer concrètement les conséquences de cette politique. En effet, depuis le début de la décentralisation le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration et le financement des politiques publiques en matière de culture n'a cessé de croître, faisant plus que compenser le désengagement de l'Etat. Si cette tendance précède l'arrivée de Sarkozy à la tête de l'Etat, les choix opérés depuis aboutissant à la non-compensation des charges afférentes aux missions transmises aux collectivités locales comme ceux concernant les ressources fiscales de ces dernières, en conduisant à leur asphyxie financière, les contraignent à réduire leurs engagements dans le domaine de la culture parfois très brutalement. Cette attaque contre le financement des collectivités territoriales s'est manifestée également par l'offensive gouvernementale sur l'interdiction des financements croisés et la suppression de la clause de compétence générale auxquels seule la mobilisation animée par la fédération du Spectacle CGT nous a permis d'échapper.

Cela ne conduit pas nécessairement à des dégradations immédiates sur le terrain. Il y a en la matière un temps de rémanence et des forces contradictoires qu'il est difficile de bien identifier. Ainsi, on a pu noter dans la dernière période une embellie concernant les pratiques culturelles. La fréquentation d'un cinéma au moins une fois dans l'année concerne désormais 57 % des français contre 52 % auparavant. Il en est de même de la fréquentation des musées (37 % aujourd'hui, 33 % en 1973 avaient visité au moins un musée dans l'année). Pour ce qui est du théâtre professionnel on passe de 12 à 19 % aujourd'hui, ou de 6 % à 14 % pour ceux qui ont assisté à un concert de rock ou de jazz. A souligner, à l'inverse, la dégradation du nombre de français qui lisent plus de 20 livres par an, les taux ont chuté de 28 % en 1973 à seulement 16 % en 2008.

Cependant comme le souligne Olivier Donnat, chargé d'analyser les évolutions des pratiques culturelles des français depuis le début des années 1970, « *Plusieurs évolutions de la société française ont favorisé la culture de la sortie : l'allongement de la durée de la*

jeunesse, les progrès de la scolarisation, la diffusion des modes de vie urbaine, l'aménagement culturel du territoire... ». Mais il souligne également « la .permanence d'une forte stratification sociale des pratiques culturelles. ». Ainsi, les écarts de pratiques entre les cadres supérieurs et les ouvriers ont peu évolué depuis les années 1970, ce qui doit nous interroger sur les politiques à mettre en œuvre favorisant un réel processus de démocratisation culturelle.

Non seulement nous enregistrons des évolutions positives mais, par exemple, dans le cinéma, il est intéressant de remarquer quelques films ayant fait le plus d'entrées, où pour lesquels il était difficile de parier sur une telle carrière. On y trouve ainsi « Intouchables », « The Artist », « La guerre est déclarée » et dans la catégorie des films jugés moins grand public, « Une séparation », « Les neiges du Kilimandjaro » ou « Les nouveaux chiens de garde ». Autant de films qui portent un sens, un regard social, un parti pris esthétique où brille la création française – iranienne pour Une séparation – qui laissent à penser que le public recherche autre chose que du divertissement et le prêt-à-penser de l'industrie cinématographique américaine.

Concernant l'évolution du budget du ministère de la Culture, il est toujours difficile d'en mesurer les évolutions sans entrer dans des détails très techniques qui ne peuvent trouver place dans un tel document. En effet, d'une année sur l'autre les présentations se modifient rendant très difficile la comparaison. Cela n'est pas nouveau mais la mise en place de la LOLF, conduisant à une présentation des budgets de l'Etat par action et non par département ministériel a amplifié le phénomène. Cela permet à Frédéric Mitterrand d'afficher un budget en progression et parler de « sanctuarisation » des ressources attribuées à la culture. Cependant, comme le fait remarquer le syndicat CGT du ministère, *« d'un point de vue syndical, il n'est pas très utile de savoir si le budget de la mission Culture est vraiment sanctuarisé ou pas. Ce qui ne fait pas de doute en revanche, c'est qu'il est notoirement insuffisant au regard des besoins et des politiques publiques qu'il devrait financer ».*

Dans ce contexte, la polémique lancée par le ministre de la Culture autour de « la culture pour tous » opposée à « la culture pour chacun » est symptomatique d'une forme de communication de ce quinquennat plaçant le débat sur un terrain idéologique afin de créer un écran de fumée sur la réalité des capacités d'action des services de l'Etat.

Ce glissement sémantique et la grande mise en scène auxquels il a donné lieu à la Villette en février 2011 servaient effectivement à masquer une politique en régression d'un ministère incapable de s'attaquer aux enjeux des évolutions actuelles. Il illustre également une conception du vivre ensemble bien éloignée des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Il porte l'idée d'une société cloisonnée où chacun aurait accès à la culture qui est sensée lui convenir, correspondre à son âge, ses origines géographiques ou sociales, voire religieuses. Alors que l'enjeu d'une politique publique devrait être de créer les conditions du dialogue des diversités, de leur enrichissement mutuel dans une dynamique de construction d'un vivre ensemble.

Là encore, il serait illusoire de penser que Nicolas Sarkozy serait à l'origine de cette évolution. Elle se nourrit d'une conception libérale et individualiste de nos sociétés que le règne Thatcher-Bush a initiées et qui s'inscrit dans une logique internationale. Tout au plus peut-on dire que ce quinquennat se sera mis au service de cette idéologie, ce qui n'est déjà pas le moindre. Mais, il faudrait également regarder du côté de politiques culturelles des collectivités territoriales qui ont construit leur action autour de cette conception de « à chacun sa culture, à chacun sa proposition », qu'elles soient de droite ou de gauche, indifféremment.

Cependant, pour revenir sur le programme médiatisé à la Villette en février 2011, ce grand remue-ménage médiatique a permis, grâce à l'intervention de la CGT du ministère, que,

dans ce chaos émerge timidement la question du rapport du travail à la culture, territoire laissé en friche depuis le ministère de Catherine Trautmann. Cette timide avancée nous permet de mesurer tout de même les potentialités d'intervention et d'action du syndicalisme.

Des mesures importantes ont également émaillé cette période de 2007 à 2012. Qu'il s'agisse de la loi Hadopi qui, bien que s'attaquant au grave problème du téléchargement illégal, n'y répondra qu'au travers de mesures répressives qui ne règlent pas le devenir de la rémunération des auteurs et des artistes et épargnent largement les opérateurs et les fournisseurs d'accès. Ou encore de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques qui constitue un véritable hold-up organisé par le gouvernement sur l'audiovisuel public et sur les contribuables. Concernant l'intermittence du spectacle, si les annexes 8 et 10 de la convention Unedic sont reconduites, la pression reste forte sur ces mesures et le CNC (Centre national du cinéma et du spectacle) cherche constamment à mettre en œuvre une interprétation des textes toujours plus défavorable aux indemnisés. L'offensive récente pour relancer le débat sur le « déficit des annexes 8 et 10 » et avancer d'un an la négociation sur la convention d'assurance chômage et des annexes 8 et 10 augure mal de l'avenir dans ce domaine.

Ce qui aura caractérisé également cette dernière période c'est l'attitude de mépris du Président de la République et du ministre de la Culture envers ceux chargés de mettre en œuvre les politiques publiques autant que des artistes eux-mêmes. Ainsi la création du Conseil de la création artistique présidé par Martin Karmitz, sorte de ministère de la Culture bis, a été reçue comme un camouflet envers le monde du spectacle vivant et des services du ministère. La mobilisation constante des professions, animée par la CGT, a précipité son autodissolution en avril 2011 sans réel bilan, démontrant ainsi qu'il s'agissait plus d'une initiative médiatique de stigmatisation des acteurs culturels que d'une réelle volonté de produire des propositions d'avenir.

A ce titre, on peut également ajouter nombre de nominations de direction d'établissement qui relevait du fait du prince. Si la méthode n'est pas nécessairement nouvelle, les choix faits en opposition avec les propositions avancées en ont décuplé la violence. On pense à la nomination du nouveau directeur de la Maison de la Danse à Lyon, ou l'annonce du départ d'Olivier Py à l'Odéon tout autant que sa nomination à la tête du festival d'Avignon alors que l'équipe en place en était encore à construire leur dernière édition.

Enfin, nous ne pouvons achever ce bilan sans évoquer le dernier épisode qui vient de se conclure par la signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Medef qui, comble du cynisme, s'appuie sur la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, pour envisager un partenariat avec le patronat, mettant, sous divers angles d'attaque (le mécénat, le financement d'études, le partenariat sur les régions...), l'action du ministère sous la tutelle du Medef. Déjà, cette convention affecte le travail des DRAC, les conduisant à s'engager dans une sorte de co-définition d'axes d'intervention, conduisant à un véritable hold-up du service public au profit d'une organisation partisane. Il y a là une conception inacceptable du service public mais aussi l'ouverture d'un espace d'intervention syndicale à repenser et revendiquer qui inclut droits nouveaux, droit de regard sur le mécénat et investissement social du champ Culture/Travail.

Montreuil, le 15 février 2012

Confédération Générale du Travail
Activité Politiques culturelles

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 82 53 ou 86 62